

DEBUT DU PROCES « ERIKA »

Le 12 février 2007, s'est ouvert au tribunal correctionnel de Paris, le procès du naufrage du navire pétrolier « *Erika* ». Quatre officiers de marine y comparaîtront après avoir été mis en examen. L'amiral Alain Oudot de Dainville, chef d'état-major de la Marine, leur a adressé ce message de soutien sur son « journal de bord » interne à la marine.

LE MESSAGE

Aujourd'hui, débute le procès de l'*Erika* au tribunal correctionnel de Paris. Plus de sept ans après ce naufrage, trois officiers de marine et un administrateur des affaires maritimes sont cités dans cette affaire dont les conséquences sur l'environnement ont été particulièrement dramatiques et au cours de laquelle tout l'équipage a été sauvé par des conditions météorologiques très délicates. Sans interférer dans le cours de l'action de la justice, je veux exprimer toute la solidarité de la marine à l'égard de nos camarades engagés dans cette épreuve que constitue un procès.

Le ministère de la défense s'est attaché à apporter à nos camarades tout le soutien matériel nécessaire dans le cadre de leur comparution. Cependant, je sais bien que quand ils témoigneront à la barre, ils se sentiront seuls face au juge. (...) Après l'intensité des opérations qu'ils ont vécues en cet hiver 1999-2000, ils vont être de nouveau confrontés à une pression médiatique.

La solidarité des gens de mer doit aussi se manifester dans ces instants par de petits gestes de sollicitude. J'espère sincèrement que vous trouverez le réconfort nécessaire auprès de votre seconde famille, la marine, pour traverser cette épreuve. Je vous encourage à tenir le cap et à avoir confiance dans la décision de la justice.

Tentative de remorquage par une *abeille* affrétée par la Marine nationale



Sauvetage de l'équipage par un hélicoptère de la Marine nationale / Nettoyage des côtes par des marins

